

31 mars 2009

09.334

**Question du groupe UDC)
Transfert de 5 pianos "Steinway"**

Dans le cadre du transfert des pianos du conservatoire du site de La Chaux-de-Fonds, vers celui de Neuchâtel, quelle est la position du Conseil d'Etat dans le dossier des 5 pianos "Steinway"?

Le Conseil d'Etat va-t-il tenir compte de la pétition déposée par le groupe de soutien à ces instruments magnifiques?

Signataire: H.-B. Chantraine.

Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 31 mars 2009

1. La position du Conseil d'Etat

En nommant un directeur pour le Conservatoire de musique neuchâtelois, le Conseil d'Etat a mis en place, à la tête de l'institution cantonale, une personne en charge de sa gestion.

Allouer des moyens d'enseignements en fonction des besoins est une tâche qui fait partie de la gestion de l'établissement. A ce titre, le Conseil d'Etat n'entend pas s'immiscer dans un dossier qui est de la compétence du directeur.

Les réactions émotionnelles soulevées par la nouvelle répartition des pianos démontrent la difficulté qu'il y a à faire comprendre que le Conservatoire de musique neuchâtelois est aujourd'hui une institution cantonale. Cette nouvelle répartition peut être considérée comme résultant de la volonté du Grand Conseil de maintenir une filière d'enseignement professionnel dans le canton : la HEM Genevoise a décidé que sa filiale neuchâteloise serait implantée sur le site de Neuchâtel.

2. Les suites à donner à la pétition déposée par le groupe de soutien

En ce qui concerne la pétition, nous rappelons que celle-ci est adressée au Grand Conseil, c'est donc à lui d'en faire l'usage qu'il jugera opportun et cohérent avec ses choix précédents.

3. Quelques considérations factuelles

Tout en relevant que ce seront trois pianos, et non pas cinq, qui seront donc déplacés sur le site du Campus Arc pour suivre les élèves et leurs professeurs et qu'il restera à la disposition des sept professeurs du site de La Chaux-de-Fonds quatorze instruments à queue, contre une trentaine d'instruments pour vingt-trois professeurs sur le site de Neuchâtel, la direction du Conservatoire entend dans les mois à venir traiter ce dossier selon deux axes :

- a) Dans le but d'une information complète sur les dossiers en cours, une conférence des professeurs du Conservatoire de musique neuchâtelois aura lieu le lundi 27 avril.
- b) Une "commission piano" sera mise en place, comprenant des représentants des professeurs de piano des sites de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel (dont un professeur HEM), de la commission consultative de l'Ecole de musique, de la commission consultative de la Haute Ecole, le directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois et le responsable du site de Neuchâtel pour la Haute école de musique de Genève. Cette commission se réunira dans les prochaines semaines pour évaluer l'entier du parc pianistique du Conservatoire de musique neuchâtelois. Elle déterminera la pertinence des mesures prises durant les vacances de Pâques et la nécessité de modifications éventuelles qu'il conviendrait de leur apporter.